

LA QUALIFICATION « ACCUEIL CHEVAUX »

Aujourd'hui la pratique du tourisme équestre tend à se développer. De nombreux cavaliers possèdent leur propre cheval et la randonnée reste l'un des rares loisirs non payants.

Dans le Lot, la qualité du réseau de chemins GR et pistes équestres, dont l'entretien et le balisage sont assurés par l'ADT (en partenariat avec l'ATE LOT pour les pistes équestres) séduit de plus en plus de cavaliers randonneurs.

La clientèle des courses d'endurance du Lot emprunte elle aussi régulièrement ces chemins à l'entraînement des chevaux.

La promotion de ce réseau est assurée sur les salons du cheval de Paris, d'Avignon et de Lyon, sur le site internet départemental www.cheval-lot.com, sur le site national du tourisme équestre www.cnte.fr, sur le site régional du tourisme équestre <http://crte-midi-pyrenees.com> et sur le site www.equichemins.free.

*La création d'une qualification permettant de recenser et promouvoir les structures répondant aux **critères de qualité d'accueil de chevaux** résulte d'un besoin identifié par l'Association de Tourisme Equestre du Lot.*

Présentation

« **L'accueil chevaux** » est une qualification mise en place en partenariat entre Lot Tourisme et l'Association de Tourisme Equestre du Lot. Elle permet de qualifier les structures répondant aux **critères de qualité d'accueil de chevaux** pour les cavaliers indépendants qui randonnent dans le département du Lot.

Les structures qualifiées « accueil chevaux » sont:

- **Des centres équestres** avec ou sans hébergement sur place qui s'engagent à accueillir les chevaux de cavaliers randonneurs
- **Des hébergements déclarés ayant un label ou non** (comme les chambres d'hôtes, les gîtes d'étape, les campings, les hôtels) situés à proximité d'un itinéraire de type GR ou piste équestre et s'engageant à accueillir à la nuitée.

Les critères obligatoires pour obtenir la qualification « accueil chevaux » sont :

Présence sur place :

- de points d'attache : barre, anneaux ou corde
- de deux paddocks clôturés (exclure le barbelé)
- de clôtures supplémentaires permettant de séparer les paddocks
- d'un local abrité pour entreposer le matériel
- de foin de qualité
- d'abreuvoirs à l'arrivée et dans les paddocks

Obtention de la qualification :

Une commission composée d'un technicien de Lot Tourisme et d'un membre de l'Association de Tourisme Equestre du Lot effectuera les visites de qualification.

Un courrier d'information fera part de ses décisions dans les 2 semaines suivant la visite.

Engagements du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage

- à respecter scrupuleusement les critères listés ci-dessus.
- à mettre à disposition des clients la documentation départementale
- à adhérer à l'Association de Tourisme Equestre du Lot (montant de la cotisation : 31 euros/ an)
- à effectuer un lien de son site internet vers le site www.cheval-lot.com

La qualification est exclusivement attribuée au bénéficiaire signataire de l'engagement.

Engagement de l'ADT et de l'ATE LOT

L'ADT et l'ATE LOT s'engagent à faire bénéficier les structures qualifiées des actions d'information et de promotion existantes et adaptées à l'activité.

Suivi des structures qualifiées « Accueil Chevaux »

La commission organisera des visites de contrôle tous les 3 ans de chacune des structures et se réserve le droit de suspendre ou de retirer la qualification si les engagements du bénéficiaire ne sont pas respectés.

Ce dernier sera informé par courrier des anomalies constatées et du délai dont il dispose pour rectifier ces insuffisances avant le retrait définitif.

Effet – Durée – Résiliation :

Un engagement signé de chacune des parties sera demandé et prendra effet à la date de sa signature. Cet engagement pourra être dénoncé par courrier par l'une des parties signataires.

La durée minimum de cet engagement est fixée à un an. Il sera renouvelé par tacite reconduction sous réserve que le bénéficiaire ait renvoyé dans les délais sa fiche d'information. Dans le cas contraire, le prestataire ne bénéficiera pas des actions de promotion de l'année concernée.

Contact :

Marie Annick CAMBE
AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOT TOURISME
Animatrice de l'Association de Tourisme Equestre du Lot
107 Quai Cavaignac - BP 7 - 46001 Cahors Cedex 9
Tél 05 65 35 80 82/ Fax 05 65 23 92 76
Mail : atelot@cheval-lot.com, site web : <http://www.cheval-lot.com>